

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES DELEGUES
Mercredi 18 octobre 2023

Réalisé à partir de la vidéoconférence

Destinataires : Membres de l'Assemblée générale des Délégués, Contrôleur général économique et financier, Commissaire aux comptes et expert-comptable, directeurs & assistantes des familles professionnelles adhérentes et permanents de la Délégation générale de VALHOR.

L'ordre du jour était le suivant :

Intervention de Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

1. Installation de l'Assemblée générale des Délégués
2. Ratification des changements d'administrateurs intervenus dans l'année en cours
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022
4. Rapport moral du Secrétaire Général
5. Rapport d'activité de l'exercice avec les Vice-Présidents
6. Rapport Collecte et Recouvrement par le Trésorier
Rapport du Médiateur
7. Rapport financier du Trésorier
8. Présentation des comptes par l'Expert-comptable
9. Rapports du Commissaire aux comptes – Approbation du rapport spécial
10. Intervention de Madame le Contrôleur général économique et financier
11. Approbation des comptes 2022-2023
12. Approbation des dépenses du Projet Associatif pour 2022-2023
13. Affectation du résultat
14. Quitus aux administrateurs
15. Cotisation des membres pour l'exercice 2023-2024
17. Allocution de clôture de la Présidente de VALHOR

(La séance débute à 10 h sous la présidence de Catherine MULLER)

C. MULLER. – Chers Présidents, chers Délégués, chers administrateurs, mesdames et messieurs les journalistes, chers partenaires, chers invités, bienvenue à cette Assemblée générale 2023 de VALHOR. Je suis entourée des membres du Bureau : à ma droite, Dominique LAUREAU, Vice-Président, et Michel AUDOUY, Secrétaire Général ; à ma gauche, Jean-Sébastien GRIFFATON, Vice-Président, Pascal MUTEL, Vice-Président, et Ollivier OTTENWAEELDER, Trésorier. Je dois excuser Nicolas LEROY qui, pour des raisons personnelles, n'a pas pu se joindre à nous, mais je sais qu'il nous écoute ce matin.

Avant de démarrer cette Assemblée générale, je vous dois une explication concernant le choix d'une Assemblée générale en visio, car, en effet, ce n'est pas la pratique habituelle de notre Interprofession. A l'exception de l'année de la pandémie Covid, nous avons l'habitude de nous réunir en présentiel comme l'année dernière, par exemple ; souvenez-vous, nous avions devancé l'actualité en invitant Emma HAZIZA, hydrologue de renom, en seconde partie de notre Assemblée générale. Nous venons de traverser une année difficile dans nos entreprises en raison de diverses menaces ; je sais aussi que vous êtes nombreux à vouloir limiter vos déplacements pour rester au plus près de vos entreprises et commerces quand l'horizon s'assombrit un peu. En interne, à VALHOR, nous avons aussi traversé une année particulière avec une équipe qui est en train de retrouver ses marques après quelques mouvements de personnel conjugués à un afflux de sujets à traiter. J'ai donc souhaité alléger le périmètre de cette Assemblée générale, la deuxième de mon mandat, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel, en vous proposant une Assemblée générale en visioconférence – celle d'aujourd'hui – entre deux Assemblées générales en présentiel. Soyez rassurés, l'année prochaine, nous serons prêts pour vous proposer une brillante Assemblée générale : non seulement elle sera électorale, ce qui est toujours un grand moment, mais elle célébrera les vingt ans de notre Interprofession ; j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons tout mis en œuvre pour que vous ne rencontriez aucune difficulté technique, enfin, je l'espère ! Aussi, nous allons soumettre au vote des Délégués une série de résolutions et délibérations grâce à la plateforme AGATHE. J'insiste toutefois sur le fait que votre présence à distance est requise jusqu'au bout de cette Assemblée générale, car nous procéderons à toute une série de votes à la suite des présentations de l'ensemble des sujets. Le tchat, autrement dit conversation écrite en direct par écran interposé, est ouvert à tous et nous répondrons tant que possible à l'oral aux questions posées tant par les Délégués que par les invités. Héloïse et Alice se tiennent prêtes à remonter vos questions auxquelles nous répondrons avec plaisir. Cette Assemblée générale se déroulera en quatre phases de votes : d'abord l'installation de l'Assemblée générale, puis les résolutions sur la partie gouvernance, les résolutions sur le rapport d'activité 2022-2023 et, pour finir, les résolutions sur la partie finances.

Sans plus attendre, je vous propose d'écouter le message de M. BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui souhaitait participer à distance à notre Assemblée générale.

INTERVENTION DE CHRISTOPHE BECHU, MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

C. BECHU. – Madame la Présidente, chère Catherine MULLER, mesdames et messieurs, chers amis, je regrette vraiment de ne pas pouvoir me joindre à vous aujourd'hui pour cette nouvelle Assemblée générale de VALHOR. Vous le savez, sous la conduite de la Première ministre depuis maintenant un an, nous préparons, nous déployons une planification écologique pour relever le défi du dérèglement climatique en agissant dans tous les domaines, à la fois pour réduire nos émissions de CO₂, pour adapter nos façons de faire aux nouvelles réalités qui sont les nôtres, et pour mieux préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles. Je tenais à vous adresser ce message vidéo précisément, car l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie au paysage, travaille à ancrer le réflexe végétal auprès des donneurs d'ordre et travaille à valoriser les réalisations paysagères exemplaires, y compris avec des espèces produites localement et adaptées aux espaces naturels sensibles. La contribution des paysagistes à penser la ville pour l'adapter au dérèglement climatique est absolument essentielle. Je sais qu'elle mobilise tous les métiers de la filière. En témoignent d'ailleurs les Victoires du Paysage qui valorisent les initiatives de donneurs d'ordre publics et privés qui sont toujours une source d'inspiration. Le végétal est également au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Je sais combien la filière du paysage participe à la mise en œuvre de la Gemapi par la maîtrise des ruissellements avec la plantation de haies végétales ou l'intégration des aménagements végétalisés au sein du tissu urbain. La filière, votre filière, participe aussi à l'éducation à l'environnement au travers des ateliers pédagogiques de découverte des plantes ou d'initiation au jardinage organisés par les professionnels des jardinerie dans le cadre de l'accueil de classes maternelles ou élémentaires dans le cadre de la Semaine du jardinage à l'école, dans le cadre des actions de sensibilisation au respect de l'environnement dans le cadre de la Semaine des fleurs pour les abeilles... Bref, je sais à quel point votre engagement pour la biodiversité est crucial, constant et tellement important pour que nous puissions collectivement atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés. Réunir tous les métiers

d'une filière dans une Interprofession permet non seulement des échanges d'expériences et de connaissances, mais concourt à fédérer l'ensemble de la communauté des producteurs inscrits dans des pratiques durables avec la certification de Haute Valeur Environnementale, que ce soit des producteurs, des entrepreneurs, des paysagistes concepteurs, tous, vous êtes embarqués dans ces transitions. Vous permettre d'avancer est essentiel, car ce n'est pas en faisant un impératif écologique un nouveau terreau de fracture entre les différents acteurs et entre les Françaises et les Français que nous réussirons la bonne transition écologique, mais plus largement, la transition écologique de notre société tout entière. Nous avons besoin de la mobilisation de chacune et de chacun à son niveau. Nous avons besoin de jouer sur tous les leviers à notre disposition pour relever ce défi. Nous avons besoin d'entreprendre, de former, d'innover, de nous dépasser pour résoudre l'équation de produire davantage, mais en faisant en sorte de consommer moins de ressources. Il convient d'engager toutes les entreprises dans la transition et de définir la trajectoire qui va conduire à atteindre nos objectifs. Vous savez pouvoir compter sur la mobilisation conjointe des membres du Gouvernement au service de ces chantiers déterminants, comme je sais pouvoir compter sur votre écosystème, sur son dynamisme pour les mener à bien. Comptez sur moi pour être particulièrement attentif aux nouveaux projets que vous exposerez pendant vos travaux et qui contribueront à alimenter notre réflexion collective ainsi que nos politiques publiques.

Vous me permettez d'avoir un mot plus particulier pour les membres de votre Bureau, pour les Présidents des fédérations professionnelles et, bien sûr, pour votre présidente, Catherine MULLER : je vous souhaite à toutes et à tous une excellente Assemblée générale et je vous dis à très bientôt pour faire en sorte de bâtir une filière qui soit une source de solutions de façon à ce que nous puissions être plus économe en ressources, plus résilient, plus local, plus fort, bref, au rendez-vous des enjeux et des ambitions de la transition. Je vous dis à très bientôt.

C. MULLER. – Un grand merci, Monsieur le Ministre. Cette intervention enregistrée il y a quelques jours nous donne une ambition forte et traduit la bonne connaissance du ministre de nos enjeux et des intérêts de la filière.

1. INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

C. MULLER. – Le quorum, qui doit représenter un tiers des Délégués par collège effectivement présent sachant que chaque Délégué ne peut avoir plus de deux pouvoirs, est atteint. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés et les membres du Bureau, ici présents, ne prendront pas part aux différents votes. Je rappelle que cette Assemblée générale est ouverte à nos partenaires invités. Toutefois, pour ne pas perturber les débats, nous demandons aux invités de ne pas intervenir au moment des votes et de réserver leurs interventions aux temps d'échange prévus qui seront indiqués tout au long de la présentation.

Lors de l'Assemblée générale 2021, une nouvelle mandature a débuté et l'Assemblée générale des Délégués a été désignée pour un mandat de trois ans, mandat qui est en résonance avec la durée de notre accord interprofessionnel qui est également de trois ans. L'accord interprofessionnel 2021-2024 a vécu sa deuxième année d'application sur les trois années qu'il couvre. Ainsi, l'Assemblée générale de la mandature 2021-2024 qui a été installée le 21 octobre 2021 se réunit pour la deuxième fois afin d'entendre le rapport de l'année qui vient de s'écouler et exécuter ainsi sa mission de contrôle de l'activité de VALHOR.

(Test de la plateforme de vote en ligne AGATHE)

Je vous propose de passer au vote de la première résolution. Je vous remercie.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 1

(Installation de l'Assemblée générale des Délégués – mandature 2021-2024)

Vu les articles 8 et 11 des Statuts et les articles 9 et 10 du règlement intérieur,

Considérant la nécessité d'arrêter l'Assemblée générale des Délégués et de constater que le quorum est atteint,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide de procéder à l'installation de l'Assemblée générale des Délégués des 81 délégués désignés par les dix organisations professionnelles adhérentes,
- autorise la Présidente à tenir l'Assemblée générale des Délégués dès que le quorum aura été constaté.

↳ **Vote pour : unanimité**

2. RATIFICATION DES CHANGEMENTS D'ADMINISTRATEURS

C. MULLER. – Je rappelle que pour les Jardineries et Animaleries de France, Emmanuelle MARVIE, en tant que nouvelle Présidente, prend la place de Benjamin DEJARDIN au poste d'administrateur de plein droit. Son binôme est inchangé ; en l'occurrence, il s'agit de François PAULY.

Pour la FFAF, Isabelle BRETOME est devenue administrateur, binôme de Farell LEGENDRE, en lieu et place de Françoise LIEVIN.

Je souligne un évènement qui mérite d'être rappelé, à savoir que Christophe THIBAULT qui a œuvré au sein de VALHOR pendant de nombreuses années, qui a été une personne remarquable avec des capacités d'écoute et de négociation formidables, a décidé de terminer son mandat à la fin de l'année 2023 pour partir vers d'autres horizons. Cher Christophe, tu nous manqueras : ton recul et ta connaissance de l'histoire de VALHOR nous apportaient toujours des éléments extrêmement positifs dans nos débats. Je tiens à te remercier et, au nom du Bureau, nous te souhaitons une belle carrière vers d'autres horizons.

Je vous propose de ratifier la modification des changements d'administrateurs. Je vous remercie.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 2
(Ratification des changements d'administrateurs intervenus dans l'année en cours)

Vu l'article 9 des Statuts,

Considérant la nécessité de ratifier la désignation des administrateurs proposée par les organisations professionnelles adhérentes, en l'occurrence par Jardineries et Animaleries de France et la Fédération française des Artisans Fleuristes,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide de ratifier les désignations intervenues depuis la dernière Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022 telles que détaillées dans la résolution,
- autorise la Présidente et le Secrétaire Général à le consigner dans le registre prévu à cet effet et à signer tout acte en application de la présente.

↳ **Vote pour : majorité avec deux abstentions**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DU 19 OCTOBRE 2022

C. MULLER. – Le procès-verbal comprend les résolutions adoptées et les débats en séance. Il a été adressé à tous les Délégués.

Je vous propose de l'adopter. Merci beaucoup.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 3
(Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022)

Vu le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022,

Considérant que les Délégués ont pris connaissance du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'approuver le projet de procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale des Délégués du 19 octobre 2022,

- | |
|---|
| <p>- autorise la Présidente et le Secrétaire Général à le consigner dans le registre prévu à cet effet et à signer tout acte en application de la présente.</p> |
|---|

↳ **Vote pour : majorité avec deux abstentions**

4. RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL

M. AUDOUY. – Mesdames, messieurs les Délégués, mesdames, messieurs. En charge d'assurer les fonctions de Secrétaire Général, il me revient de veiller au respect des formes et des procédures prévues par nos Statuts et notre règlement intérieur, gages de la transparence de la gouvernance interprofessionnelle vis-à-vis de nos ressortissants comme des pouvoirs publics. En tant que tel, j'assume aussi aujourd'hui le secrétariat de séance de cette Assemblée générale en application de l'article 11 de nos Statuts. Chacun le sait, l'Interprofession ne peut fonctionner sans l'implication et la participation de tous. Les éléments chiffrés que je vais vous transmettre attestent que notre Interprofession fonctionne bien et les crises successives que nous traversons depuis plusieurs années démontrent l'intérêt d'une gouvernance sérieuse et solide. Je remercie l'ensemble des Délégués qui se sont connectés aujourd'hui en prenant le temps de participer à cette Assemblée générale afin de prendre connaissance des actions menées tout au long de l'année et d'assurer le contrôle de l'activité, mission principale des Délégués de l'Assemblée générale, chacun au titre de la famille professionnelle qui l'a mandaté.

Concernant la gouvernance, l'exercice 2022-2023 a été marqué par une année économiquement difficile avec des phénomènes climatiques inquiétants, notamment la sécheresse, sujet de préoccupation majeure. Pour faire face aux enjeux de la filière, la gouvernance de l'Interprofession a fait preuve de réactivité. Ainsi, pour garantir la bonne réalisation des missions tout en adoptant une nécessaire agilité dans la conduite de ses actions, les Présidents des dix fédérations professionnelles ont maintenu une mobilisation intense en se réunissant autant que de besoin en Conférence des Présidents, une instance politique de débats interprofessionnelle et réactive en complément des séances du Conseil d'administration. Pour assurer le pilotage et le déploiement opérationnel des actions et des projets interprofessionnels à court, moyen et long terme, des professionnels désignés par les fédérations, tous bénévoles, il faut le souligner, n'ont pas compté leur temps, tous fortement impliqués dans les travaux menés en groupe de travail, en comité de pilotage et autres comités opérationnels. Tous le font, car ils sont persuadés de la force du collectif, croient dans l'intérêt de la filière et ont à cœur de porter haut le message « Le Végétal est essentiel ». Je les remercie chaleureusement pour cet investissement sans lequel l'Interprofession ne pourrait fonctionner convenablement.

L'exercice 2022-2023 est une année de mi-mandat et de poursuite de la stratégie portée par une gouvernance présidée par Catherine MULLER depuis sa prise de fonction en avril 2021. C'est donc une année marquée par une constance dans la composition et le fonctionnement de la gouvernance et une poursuite du déploiement des actions engagées. Il est à noter cependant l'installation de deux nouvelles instances créées lors de l'Assemblée générale d'octobre 2022 : les comités de filière et la commission du financement. Il faut également relever la reprise des travaux du Comité des directeurs, réunissant les directeurs des fédérations professionnelles. L'exercice 2022-2023 a été aussi celui du déploiement de la nouvelle identité de marque de VALHOR et de sa signature « Toutes les forces du végétal », notamment par un nouveau site Internet sorti en septembre 2022 dont je souligne la richesse du contenu avec ses quelque 400 pages, mais aussi par le biais de la diffusion de nouveaux formats de newsletter – VALHOR Info et VALHOR en veille – ou encore par une activité régulière sur les réseaux sociaux assurant une communication vers l'ensemble des professionnels de la filière. Par ses outils digitaux, VALHOR renforce la notoriété de l'Interprofession et la connaissance de ses actions tant auprès de ses ressortissants qu'auprès des parties prenantes de la filière. Si nous devons résumer en chiffres la gouvernance de l'Interprofession sous l'exercice 2022-2023, je citerais :

- 5 conférences des Présidents ;
- 5 réunions en physique ou mixte du Conseil d'administration ;
- 4 réunions en physique ou en visio de la commission des finances ;
- 2 réunions en physique de la commission du financement ;
- 1 réunion en visio du comité de filière ;
- 2 réunions en physique du comité de filière Production-Paysage ;
- pas moins de 19 groupes de travail et comités de pilotage en action regroupant des permanents, des fédérations et des professionnels bénévoles : le groupe de travail sur la logistique, celui sur la gestion du plastique, le Conseil stratégique de l'innovation, le groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes, le groupe de travail sur la santé des végétaux, le groupe de travail sur le concours de reconnaissance des végétaux, les groupes

- de travail qui préparent la participation aux évènements et salons tels que la Semaine du jardinage pour les écoles, la Semaine des fleurs pour les abeilles, Végétal Connect ou encore Paysalia ;
- 14 réunions en physique ou en visio du Bureau.

Ces quelques données traduisent l'importante mobilisation des professionnels bénévoles. Cette implication est d'autant plus essentielle que VALHOR a une légitimité qui croît au sein de la filière autant qu'en dehors de celle-ci. Nous avons su répondre présent chaque fois que la situation l'exigeait : nous sommes donc « toutes les forces du végétal ».

Des décisions collectives et transparentes : la délibération est le fait de plusieurs, la décision est le fait d'un seul. Ainsi sont conduits les processus de gouvernance par les professionnels au sein des instances délibératives : Conseil d'administration, Assemblée générale des Délégués. Nous avons compté pas moins de 57 délibérations en séance.

Madame le Contrôleur général économique et financier de l'Etat est invitée à participer à toutes les séances du Conseil d'administration de VALHOR dès lors qu'un sujet budgétaire est inscrit à l'ordre du jour. Elle est demeurée informée du fonctionnement de l'Interprofession et particulièrement du bon usage des cotisations interprofessionnelles collectées auprès des ressortissants qu'ils acquittent par obligation en vertu de l'arrêté interministériel d'extension. La Présidente est amenée à exécuter les délibérations et à prendre et valider dans le cadre de ses responsabilités les actes approuvés par le Conseil d'administration. Pour cela, elle est assistée et accompagnée du Bureau qui est composé de six membres : un Trésorier, quatre Vice-Présidents et un Secrétaire Général. Tous les procès-verbaux de séance sont consignés dans le registre qui est tenu à la disposition de Madame le Contrôleur général, de Madame la Commissaire aux Comptes et plus largement de tous celles et ceux en charge du contrôle, comme de vous-mêmes, Délégués des fédérations professionnelles à l'Assemblée générale.

Au-delà de l'implication des professionnels, je veux aussi vous rendre compte précisément de l'action de nos collaborateurs. L'équipe comprend désormais 11 collaborateurs sous la responsabilité du Délégué Général, Jean-Marc VASSE. Ils ont eu la charge de mettre en œuvre plus de 80 actions regroupées en 16 unités d'action qui constituent le programme d'action arrêté par l'accord interprofessionnel 2021-2024. Ils sont tous très occupés ; la preuve en est par les nécessaires renforts qui sont arrivés à l'automne dernier et l'arrivée toute récente d'un Délégué Général adjoint en la personne de Bertrand THORETTE.

En conclusion, je dirai que l'année qui vient de s'écouler a démontré l'importance du rôle de l'Interprofession pour assurer le dialogue et la cohésion au sein de notre filière au bénéfice de l'ensemble des entreprises qui la composent. Encore plus que jamais, le Conseil d'administration composé notamment des dix Présidents de famille a été au cœur de la définition des stratégies et de la programmation des actions.

Je tiens à remercier à nouveau tous les bénévoles, membres des commissions et groupes de travail, et tout particulièrement les membres des groupes de travail, qui ont contribué avec ardeur et conviction à l'élaboration, à la préparation et au suivi des actions inscrites au programme 2022-2023. Je vous remercie.

C. MULLER. – Merci, Michel. C'est un beau et long rapport qui décrit bien cette ruche qu'est VALHOR. Y a-t-il des réactions ? (*Aucune*) Je vous propose de passer au vote. Je vous remercie.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 4
(Rapport moral du Secrétaire Général)

Vu l'article 9 des statuts,

Considérant la présentation, par Michel AUDOUY, Secrétaire Général, du rapport moral relatif à l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'adopter le rapport moral du Secrétaire Général pour l'exercice 2022-2023,
- autorise la Présidente à signer tout acte en application de la présente et le Secrétaire Général à le consigner dans le Rapport général annuel.

🗳️ **Vote pour : unanimité**

5. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE PAR LES VICE-PRESIDENTS

C. MULLER. – Nous avons réalisé une vidéo pour vous présenter le rapport d'activité en images.

(Diffusion du rapport d'activité de l'année en vidéo)

C. MULLER. – Au-delà des images, les paroles maintenant. Nous allons nous répartir la description de ce rapport annuel et je cède la parole à Jean-Sébastien.

FAVORISER LA CONNAISSANCE DE LA PRODUCTION ET DU MARCHE POUR PERMETTRE L'ADAPTATION DE L'OFFRE A LA DEMANDE

J-S. GRIFFATON. – Bonjour, messieurs, dames. Dans un contexte aussi perturbé et difficile que cette année, nous avons besoin d'avoir des repères, de savoir qui nous sommes et de quelle façon nous évoluons. Je vais donc vous parler du panel consommateurs et du baromètre paysage. VALHOR a recours à un baromètre conjoncturel de l'activité du paysage et à un panel consommateurs mensuel pour suivre l'activité. Ce sont des informations primordiales pour mobiliser des moyens et mieux cibler les actions. Les diffusions se font essentiellement sur le site Internet, également dans l'Espace Pro dans leurs versions complètes et avec des focus dans les newsletters. VALHOR travaille aussi sur des études sectorielles qui sont importantes pour pouvoir compter auprès des pouvoirs publics, savoir qui nous sommes, comment nous évoluons, orienter des actions en fonction des actions précises sur la ZFE, la gestion du plastique, la restriction en eau, la loi Santé. Toutes ces études sont également un point de dialogue avec les ressortissants ; n'hésitez pas à solliciter VALHOR sur des informations complémentaires sectorielles.

INNOVATION ET ENJEUX SANITAIRES

J-S. GRIFFATON. – J'interviens en lieu et place de Nicolas qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent. Comme vous le savez, certaines plantes horticoles peuvent devenir envahissantes et avoir un impact sur la biodiversité. Depuis 2015, l'Interprofession VALHOR a fait une action pro-active et volontaire pour mettre en place un code de conduite qui permet d'avoir une autorégulation et être volontaire dans le traitement de la problématique. Cette action a été reconnue par l'Etat, mais elle a eu besoin d'une mise à jour puisque les dispositions réglementaires françaises et européennes ont évolué depuis 2015. Un groupe de travail interprofessionnel s'est réuni pour faire une mise à jour qui a été effective en avril 2023. Cette mise à jour, unique au niveau français et reconnue par l'Etat, permet à la filière VALHOR d'être identifiée comme un acteur stratégique et l'adhésion à la démarche est désormais devenue obligatoire pour obtenir la certification Plante Bleue de niveau 3. La mise à jour de ce code de conduite d'autorégulation va continuer cette année avec une actualisation des listes de consensus et de recommandations.

VALHOR apporte un soutien financier à ASTREDHOR et à Plante & Cité : actuellement, nous soutenons 14 projets avec une attention particulière portée à la santé des végétaux et à la bonne gestion des ressources en eau. Par exemple, sur la santé des végétaux, VALHOR apporte un soutien financier au développement de l'application BACO permettant d'établir un diagnostic et des préconisations sur la base des observations sur le terrain. Quant à la question de la gestion des ressources en eau, sujet très prégnant en ce moment, VALHOR collabore avec Plante & Cité sur le projet IRRIG qui a pour objectif d'étudier les pratiques d'arrosage en milieu urbain et le projet NOUPS qui vise à la meilleure prise en compte du fonctionnement écologique des noues dans la gestion de l'eau. VALHOR fait plus que cela puisque nous participons et soutenons la valorisation et la diffusion des résultats de nos partenaires dans les différents salons, les webinaires, les journées de formations et les journées techniques.

N'hésitez pas à vous tenir informés des différents résultats obtenus et à assister aux différents événements ; n'hésitez pas à suivre VALHOR Info et à vous tenir informés sur l'Espace Pro de VALHOR. Merci à vous.

C. MULLER. – Merci, Jean-Sébastien et merci d'avoir pris la relève de Nicolas qui effectivement n'a pas pu être parmi nous. Je passe la parole à Ollivier qui va développer le sujet Structuration et compétitivité.

STRUCTURATION ET COMPETITIVITE

O. OTTENWAELDER. – Le pot plastique est un formidable outil qui facilite la production et la commercialisation des produits d'horticulture en combinant les aspects techniques et marketing puisque de plus en plus les pots deviennent des supports d'information pour le consommateur. C'est également une

source de nuisance que nous avons le devoir de réduire au maximum. La stratégie de VALHOR pour une bonne gestion du plastique dans la filière de l'horticulture repose sur trois piliers : l'éco-conception, le recyclage des pots professionnels et le recyclage des pots ménagers, c'est-à-dire ceux qui vont directement chez le consommateur. Une première solution consiste à réduire l'usage du plastique en remplaçant les matières premières issues du pétrole par des contenants bio-sourcés ou en réduisant l'usage du pot avec des mottes pressées ou des pots en fibres végétales. La seconde option consiste à encourager le réemploi des pots plastiques dès que cela est possible en faisant très attention toutefois aux problèmes phytosanitaires qu'une telle démarche peut poser. La troisième voie consiste à garantir le recyclage des pots horticoles en plastique vendus aux particuliers : pour cela, nous avons signé en janvier 2023 à IPM, à Essen, une charte avec huit fabricants de pots plastiques visant notamment à supprimer dès 2024 le noir de carbone qui empêche la détection des pots dans les machines de tri, à supprimer le polystyrène en 2025 et à conserver les fabrications en monomatériau. C'est une avancée majeure pour garantir le recyclage de ces outils de production bien souvent encore indispensables pour tous les services qu'ils nous rendent. Une charte a également été signée en juin 2023 pour favoriser l'éco-conception, la collecte et le recyclage des pots ménagers avec l'Association des maires de France et les présidents d'intercommunalités d'une part et, les éco-organismes en charge de la filière REP d'autre part. Pour le recyclage des pots horticoles à usage professionnel en polypropylène, nous avons signé en février 2023 une déclaration d'intention aux côtés d'A.D.I.VALOR, de neuf fédérations professionnelles et du réseau des Chambres d'agriculture de France. Ce projet a reçu le soutien des pouvoirs publics à travers le plan de relance et a bénéficié d'un financement de FranceAgriMer. Tous les professionnels de la filière sont invités à rejoindre ce dispositif en complétant la lettre d'engagement disponible sur l'Espace Pro afin de garantir son lancement opérationnel et les premières collectes de pots professionnels usagés en polypropylène qui pourraient intervenir dès avril 2024.

La logistique est une thématique prioritaire à laquelle travaille VALHOR depuis 2018 dans le cadre du groupe Logistique dans le but de trouver des solutions concrètes pour optimiser les flux de marchandises. Au cours de l'année écoulée, nous avons surtout travaillé sur les problèmes liés aux rolls et à leur disponibilité en définissant les bonnes pratiques qui ont été résumées sur une affiche qui peut figurer dans les espaces de réception des magasins. Nous avons également initié une négociation entre producteurs et distributeurs et Container Centralien afin de permettre l'augmentation des dotations des points de vente pour faciliter le retour du matériel. En 2023, il s'agissait de prendre notre part dans la définition d'un référentiel standard des lieux de chargement et de livraison des végétaux. Nous avons signé en juin une convention avec GS1 France qui permet à tous les ressortissants de VALHOR de bénéficier d'un ou plusieurs GLN (global location number) afin d'identifier de façon unique et précise tous les lieux logistiques. Le fichier regroupant toutes les informations sera détenu et géré par VALHOR ; il sera mis en place début 2024.

Concernant les labels et la certification, c'est Excellence Végétale qui, en partenariat avec VALHOR, assure l'animation des signes interprofessionnels. Elle est reconnue par l'INAO pour la gestion des labels rouges et de l'IGP – l'IGP Sapin de Noël du Morvan en cours de finalisation sera la première IGP horticole en France. L'évolution de la norme HVE à laquelle la certification Plante Bleue niveau 3 permet d'accéder a conduit les équipes à actualiser le référentiel technique et le plan de contrôle de Plante Bleue niveau 3. Ces modifications portent sur la part sociale et environnementale de la certification avec les points concernant la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion des déchets.

C. MULLER. – Merci, Ollivier. Après ces volets sur la meilleure connaissance du marché et de la production, sur le fait que nous soutenons l'innovation et la recherche, sur la structuration de la compétitivité, il reste à mettre en avant la communication. Commençons par la communication grand public et c'est Dominique LAUREAU qui prend la parole pour développer ce sujet.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

D. LAUREAU. – Un point de contexte en rappelant que le contexte 2022 a été assez compliqué, pour ne pas dire difficile, pour les ventes de végétaux et cela a été doublé d'une inquiétude grandissante des Français sur le changement climatique. Tout cela a amené VALHOR à décider à l'automne 2022 de déployer une grande campagne de communication grand public dont le thème était « Le Végétal, c'est la vie ! ». Cette campagne s'est déroulée à la fois sur les radios (France Inter, RTL, RMC, NRJ et les Indés radio), en audio digital et sur les grandes plateformes de streaming (SoundCloud, Spotify et Deezer). 750 spots radio ont invité l'ensemble des publics à découvrir tous les bienfaits des végétaux et du jardin et environ 17 millions d'individus ont été touchés. Des post-tests ont été réalisés après chaque vague de campagne et ces post-tests mettaient en avant un véritable désir des auditeurs d'acheter des végétaux, de faire appel à des professionnels du végétal, à se rendre dans un point de vente ou à se renseigner sur les végétaux. Sur le plan qualitatif, les choses ont été bien ciblées.

En plus de cette campagne générique, deux opérations événementielles ont été réalisées, opérations qui sont réalisées tous les ans depuis un certain nombre d'années déjà, et elles ont été maintenues avec les partenaires habituels : il s'agit de la Semaine des fleurs pour les abeilles et de la Semaine du jardinage pour les écoles dont vous avez vu quelques images tout à l'heure. La Semaine des fleurs pour les abeilles qui s'est déroulée du 9 au 18 juin 2023 et qui est organisée par VALHOR en partenariat avec l'Observatoire français d'apiculture a pour objectif une mobilisation nationale des professionnels du végétal – les jardinerie, les fleuristes, les pépinières et les paysagistes –, pour sauver tous les pollinisateurs, souligner les bienfaits du végétal et sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et de la protection desdits pollinisateurs. Le cœur de cible est les 30-55 ans, les actifs qui disposent d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin. En 2023, il y a eu un record de participation puisque 1 300 kits payants ont été commandés et nous comptons plus de 70 retombées presse, télévision, radio, presse écrite, etc., pour une valeur équivalente publicitaire d'environ 500 k€. Ce résultat très positif est lié sûrement au lancement d'une campagne de communication digitale qui n'avait pas eu lieu les années précédentes. La seconde opération événementielle est la Semaine du jardinage pour les écoles dont c'était la 24^e édition en 2023 et qui est organisée par trois partenaires : SEMAE, VALHOR et les Jardinerie et Animalerie de France. Il s'agit d'une opération plus ciblée pour les distributeurs jardins qui peuvent accueillir les scolaires et conduire des ateliers de jardinage. Je rappelle que ce sont des ateliers de découverte des plantes, initiation aux pratiques du jardinage, plantations de graines, semis, etc. Pendant une semaine dans toute la France, les jardinerie et les pépinières participantes ouvrent leurs portes gratuitement et mettent en place ces ateliers. Le thème de cette année était « Jardiner, c'est ma nature ». Nous notons ici aussi un record de participation puisque 424 lieux ont accueilli plus de 2 079 classes et 47 169 enfants, ainsi que de très bonnes retombées médiatiques avec 95 articles de presse et une audience estimée à 1,3 million de visiteurs sur les réseaux sociaux. C'est de nouveau une très belle performance pour cette opération qui, l'année prochaine, se déroulera, pour sa 25^e édition, du 18 au 23 mars pour coller un peu plus à la saison de printemps et de vente. Les inscriptions seront ouvertes dès le 6 novembre prochain.

C. MULLER. – Merci, Dominique. Je te remercie d'autant plus que tu es arrivé au Bureau au printemps 2023. Je pense que l'exercice était difficile pour toi de reprendre ce train en marche, mais tu as su parfaitement nous éclairer sur la communication grand public. Je passe la parole à Michel qui développe la communication donneurs d'ordre.

COMMUNICATION DONNEURS D'ORDRE

M. AUDOUY. – Cette communication vers les donneurs d'ordre s'articule autour de trois enjeux : soutenir l'activité de la filière en valorisant le savoir-faire des professionnels ; favoriser le développement de solutions aux problèmes environnementaux basées sur le végétal ; défendre les compétences des professionnels de la filière et la place du végétal. Au fil des années, nous avons noué des partenariats avec, d'une part, des élus, des instances gouvernementales ou représentatives d'élus et d'élus locaux en particulier avec l'AMF, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires ou encore Petites Villes de demain et Action Cœur de ville et, d'autre part, des donneurs d'ordre tels que l'Union sociale pour l'habitat. Ces partenariats s'expriment de différentes manières, notamment au travers des Victoires du Paysage dont la vocation est de mettre en lumière des professionnels en récompensant des maîtres d'ouvrage pour des réalisations exemplaires. La 8^e édition s'est déroulée en 2022 et a couronné plus de 30 lauréats avec des retombées significatives dans les médias et les réseaux sociaux. Le concours est une opération entièrement pilotée par VALHOR. Je voudrais remercier ici les maîtres d'ouvrage candidats, tous les participants, les nombreux bénévoles, en jury, en salle ou sur le terrain, et les partenaires sans qui le concours ne serait pas possible. Il est essentiel pour révéler les bonnes pratiques en matière d'aménagement paysager contemporain. Ces exemples sont le socle de la communication de solutions que nous prônons pour convaincre les donneurs d'ordre. Au-delà du palmarès et de la cérémonie qui s'est tenue à Paris en décembre 2022, les Victoires du Paysage sont aussi l'occasion de remises de trophées sur le terrain. Tout au long de l'année 2023, nous sommes allés, Catherine MULLER, notamment, Emmanuelle BOUGAULT, Jean-Marc VASSE et moi-même, à des remises sur le terrain : nous avons pu constater l'engouement suscité auprès des maîtres d'ouvrage par ce concours et surtout la possibilité aussi offerte de mobiliser localement des professionnels et des médias. Ainsi, les représentants de VALHOR et notamment la Présidente, Catherine MULLER, se sont rendus à Saint-Etienne, à Saint-Chamond, dans le Var. Je citerai un événement récent qui n'était pas une remise de trophée, mais qui nous a permis de parler des Victoires du Paysage en Rhône-Alpes, à savoir les 60 ans fêtés dignement de la pépinière Chaulat près de Chambéry. Ce succès du concours des Victoires du Paysage nous amène naturellement vers une 9^e édition en 2024 qui sera présentée début décembre à Lyon dans le cadre du salon Paysalia.

C. MULLER. – Merci, Michel. Toutes actions de communication méritent d'être soutenues par des actions d'influence que je vais développer pour vous.

ACTIONS D'INFLUENCE

C. MULLER. – Les actions d'influence comportent deux volets : la presse et les pouvoirs publics. Concernant les actions d'influence sur la presse, il s'agit avant tout d'ancrer le réflexe végétal. Nous avons recours à tout type de presse pour nous faire valoir, nous répondons aux sollicitations, nous nourrissons la presse aussi et nous l'invitons à participer à des voyages comme nous l'avons fait dans le Morvan à l'occasion du choix du sapin de Noël pour l'Elysée. Ce voyage a été couronné de succès avec énormément de retombées dans les médias. Il est important de savoir que la visibilité est en hausse et je suis assez fière d'annoncer qu'il y a eu 2 143 retombées presse, ce qui équivaut à 17 millions d'euros d'équivalent d'achat d'espaces publicitaires. Réjouissons-nous, la notoriété est en croissance et l'influence, de ce fait, va se faire de façon plus fluide.

Il est vrai qu'il faut inscrire cette influence dans le marbre : notre filière est désormais connue et reconnue dans sa légitimité pour porter les intérêts des professionnels du végétal et tous les bienfaits du végétal. D'ailleurs, l'intervention du ministre ce matin en est une preuve concrète. Nous nous engageons sur de nombreux sujets et c'est un combat de tous les jours que de multiplier les relations et les rendez-vous, tant auprès des parlementaires, des sénateurs, des conseillers de ministres, voire des ministres et, croyez-moi, la tâche est importante et mobilise toute notre énergie.

Quelques sujets que je voudrais développer, à savoir celui de la zéro artificialisation nette autrement dit ZAN, celui de la HVE, celui de la ZFE et je terminerai par la problématique de la gestion de l'eau. Sur le sujet ZAN, la zéro artificialisation nette s'inscrit ni plus ni moins dans la loi Climat résilience : ce sujet a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des objectifs de désimperméabilisation qui ont été fixés par l'Etat, soit une diminution de 50 % des surfaces perméabilisées d'ici à 2030. C'est un gros enjeu et nous pouvons participer à cette demande collective. Pour cela, il a fallu être en observation totale de l'ensemble des décrets et apporter plusieurs amendements ; soyez certains que nous avons été très vigilants sur les différentes sorties du cadre législatif. Il s'agit en effet de convaincre le Gouvernement à revoir sa grille de lecture, à revoir la définition de ce que nous appelons les zones artificialisées ou, à l'inverse, les zones désimperméabilisées, de telle sorte que le Gouvernement puisse prendre en compte la perméabilité et la réversibilité des sites et ainsi protéger tous les projets de nature en ville. Nous restons vigilants en permanence sur ce sujet et nous essayerons de renforcer notre position en tant qu'alliés de la transition écologique tout en bénéficiant de cette amélioration de la visibilité auprès des pouvoirs publics.

Sur le HVE, c'est une victoire puisque dans le cadre du projet de loi Finance, nous nous sommes mobilisés avec force pour prolonger les crédits HVE ou Haute Valeur Environnementale pour l'année 2023 par le biais d'une stratégie législative soutenue par les groupes Horizons et LR afin de contrebalancer la majorité. VALHOR s'est associée avec brio à l'effort de la FNSEA et nous avons eu gain de cause sur ce sujet HVE.

Les ZFE ou zones à faibles émissions sont une problématique qui touche la plupart des villes de plus de 150 000 habitants en France. Sur ce sujet qui a démarré il y a quelques années et qui nous mobilise, nous participons dorénavant à toutes les missions d'information organisées par le Parlement. C'est important, mais comme vous pouvez l'imaginer, cela sollicite tous nos bénévoles qui sont à l'œuvre pour suivre ces développements. Nous participons aux rendez-vous au ministère de la Transition écologique, mais aussi au ministère des Transports afin de défendre le côté périssable de nos produits puisque les ZFE pourraient limiter nos capacités de livraison. VALHOR fait désormais partie de tous les groupes de travail visant à coordonner l'application de cette mesure dans les différents territoires. Nous avons pris aussi attache avec l'ancienne ministre Barbara POMPILI pour relayer nos inquiétudes et nous poursuivons nos efforts pour faire valoir nos positions.

Reste le sujet de la gestion de l'eau : l'eau est évidemment cruciale et nous sommes plusieurs à en avoir parlé jusqu'à maintenant pour notre filière. L'Interprofession avait participé au Varenne de l'eau en son temps et à l'adaptation au changement climatique et avait fourni sa contribution, mais, comme vous pouvez l'imaginer, cela ne suffit pas. Nous avons tous constaté dans nos territoires les difficultés d'interprétation des différents arrêtés départementaux sur la restriction des usages de l'eau. Nous sommes donc extrêmement vigilants et nous sommes mobilisés pour que le Gouvernement comprenne que nous sommes un allié dans la préservation du cycle de l'eau et dans la lutte contre le dérèglement climatique. C'est important de bien faire valoir ce point capital dans le cycle de l'eau. Aussi nous avons obtenu des dérogations de la part des pouvoirs publics, souvenez-vous, nous permettant d'arroser des jeunes plants jusqu'à leurs deux ans dans le cadre du plan Eau. Néanmoins, nous devons rester vigilants, car le Gouvernement s'apprête à sortir prochainement une loi sur la réutilisation des eaux usées et nous avons été inquiétés par des définitions, notamment la définition de ce que nous appelons l'arrosage des espaces verts de bâtiments. Soyez certains que nous sommes à la manœuvre et que nous regardons tout cela de très près. Nous avons sollicité le ministère de la Transition écologique sur ce sujet et nous attendons dans les prochains jours une réponse claire pour avoir une vision la plus favorable à notre profession.

Ce sont en quelques mots les grands sujets sur lesquels nous avons tout de même obtenu des victoires grâce à la mobilisation permanente de nos délégués et de nos différents permanents.

Je vais passer la parole à Pascal qui va nous parler de la valorisation des métiers.

VALORISATION DE L'EXCELLENCE DES METIERS

P. MUTEL. – Valoriser les métiers est évidemment dans l'ADN de VALHOR et c'est une mission très importante pour bien mettre en avant tous les formidables métiers de notre filière. Valoriser l'excellence des métiers, c'est sublimer, valoriser le végétal parce qu'il est produit, commercialisé et mis en valeur par des personnes compétentes, exigeantes et passionnées. Différents concours et différentes manifestations sont organisés pour mettre en avant cette excellence : en premier lieu, il y a le Concours national de reconnaissance des végétaux qui permet de valoriser l'excellence des formations de l'enseignement agricole qui conduisent aux métiers de la filière du végétal et encourager l'intérêt pour la botanique. VALHOR soutient chaque année l'organisation des concours régionaux de reconnaissance des végétaux et organise tous les deux ans une finale nationale. Le partenariat pluriannuel avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire a été renouvelé en juin 2023 à l'occasion de Jardin, jardins. En 2023, le concours a évolué avec l'actualisation des listes de végétaux, la création d'une nouvelle liste de végétaux et l'évolution de la notation. 12 concours régionaux se sont tenus au printemps 2023, 62 apprenants se sont qualifiés pour la finale nationale organisée à Lyon en décembre 2023 à l'occasion du salon Paysalia. J'invite et j'incite vraiment les collaborateurs d'entreprise et les chefs d'entreprise à se prendre au jeu et à relever le challenge : les inscriptions sont ouvertes. Bien sûr, VALHOR remercie fortement l'ensemble des partenaires régionaux et nationaux et félicite aux apprenants qui se sont qualifiés.

L'excellence, c'est aussi le concours des Meilleurs Ouvriers de France et Meilleurs Apprentis de France. La finale des MOF s'est tenue à Orléans au mois de février 2023 : 6 candidats étaient finalistes pour ce concours et l'un d'entre eux, Dylan DECAMP, a obtenu le titre suprême de Meilleur Ouvrier de France. Les fleuristes accueillent donc un nouveau MOF dans leur famille. Bravo à Charline PRITSCALOFF pour l'organisation de tous ces concours. En juin 2023 à Nice avait lieu la finale des Meilleurs Apprentis de France : après des sélections départementales et régionales, un grand concours était organisé à Nice sous l'égide des Meilleurs Ouvriers de France. Enfin, l'Oscar des jeunes fleuristes est un premier concours pour permettre aux plus jeunes des fleuristes d'accéder au concours et c'est souvent le marche-pied pour la Coupe de France et les Meilleurs Ouvriers de France. Il a eu lieu en mars 2023 dans le cadre du salon FlorEvent à Paris. VALHOR remercie tous les acteurs qui font vivre ces concours, qu'il s'agisse de nos partenaires, des établissements de formation, mais aussi les professionnels qui apportent leur temps et leurs compétences au service de l'organisation de ces concours et à ceux qui valorisent la compétence et la recherche de l'excellence en soutenant, par exemple, la candidature de l'un ou l'autre de leurs salariés ou apprentis, un grand bravo.

Pour finir, quelques chiffres sur l'engagement de VALHOR :

- Concours national de reconnaissance des végétaux : 24 k€, 2 k€ par établissement plus 28 k€ de frais de communication
- Oscar des jeunes fleuristes : 25 k€
- Meilleurs Apprentis de France : 3,6 k€ de fournitures en végétaux
- Meilleurs Ouvriers de France : 3,6 k€ pour l'organisation du concours.

Un grand merci à VALHOR et bravo de soutenir toute cette excellence.

C. MULLER. – Merci, Pascal.

FEDERER ET RENFORCER LE DIALOGUE

C. MULLER. – Nous avons choisi le principe des newsletters que vous recevez de façon digitale avec VALHOR Info qui sort toutes les trois semaines et vous permet d'être au courant des dernières actions de VALHOR et de l'Interprofession en règle générale, et VALHOR en veille, note pilotée en interne par Aline, qui permet de recevoir les derniers chiffres, les dernières données et les dernières enquêtes sur les professionnels, la consommation et la production en règle générale, tendances très importantes à analyser comme vous pouvez l'imaginer. Enfin, pour revenir sur les propos de Michel, la Lettre Cité Verte est notre lien de communication avec les grands donneurs d'ordre, c'est-à-dire les collectivités. Cette Lettre Cité Verte qui est à la fois digitale et print – un des rares print que nous avons à l'heure actuelle – nous permet de mettre en

avant des bonnes pratiques, des projets exemplaires, de souligner les différentes fonctions que peuvent apporter le végétal dans la ville, bref, un lien de communication très fort distribué dans la plupart des collectivités françaises.

Bien entendu, nous nous sommes mis au goût du jour avec les réseaux sociaux : nous sommes présents à la fois sur LinkedIn, Facebook, X (ex Twitter), etc. Ce sont des communications brèves, mais importantes puisque, nous le savons, ces réseaux sociaux font partie du périmètre nécessaire de communication.

Un autre sujet important pour nous tous est celui des salons professionnels dans lesquels nous multiplions les contacts, car, effectivement, un salon est un point de rassemblement et de diffusion d'informations important. J'ai eu le plaisir de constater que nous avons été de plus en plus marquants dans l'environnement des salons avec un stand qui est toujours apprécié, celui de la bulle végétalisée, que nous reproduisons le plus régulièrement possible lors de salons tels que le Salon du Végétal, FlorEvent, Novafleur, Paysalia. Bref, nous multiplions notre présence pour mieux diffuser l'ensemble des actions que nous valorisons. Je n'ai pas cité d'autres événements comme celui des Graines d'Or ou tout type d'invitation que nous avons ; nous sommes régulièrement invités aux Assemblées générales de nos fédérations et je m'en réjouis, car c'est vraiment le lieu pour mieux connaître la fédération signataire et pour nous présenter dans le détail et mettre en avant toutes nos actions. Bien sûr, nous serons présents au salon Paysalia et aux Graines d'Or cet hiver.

Je terminerai par les actions de concertation : souvenez-vous de l'injonction du ministre de l'Agriculture Julien DENORMANDIE dans une vidéo dans laquelle il nous invitait à nous organiser, nous structurer. Nous avons suivi ce message et avons travaillé sur le sujet Egalim. Il est vrai que ce sujet nous a portés depuis plusieurs années, car, je le rappelle, l'adoption de la loi Egalim 2 en octobre 2022 imposait à tout producteur horticole et pépiniériste de signer un contrat commercial d'une durée minimum de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ; c'est ce que nous appelons la contractualisation obligatoire. Là, c'est VALHOR dans toute sa puissance qui a réussi à mener à bien un travail de concertation auprès des fédérations membres de VALHOR et toutes les fédérations se sont accordées pour solliciter une exemption à cette obligation tout en reconnaissant l'intérêt des relations contractuelles. Nous avons obtenu cette exemption par décret le 26 décembre 2022 ; encore une victoire. Par contre, nous n'avons pas abandonné cette idée de relation commerciale et nous avons travaillé sur l'élaboration d'un contrat type et d'un guide de contractualisation à proposer aux entreprises pour les aider et les accompagner dans cette relation commerciale. Le groupe de travail que je remercie vivement s'est très régulièrement réuni ; il y a eu plus d'une quinzaine de réunions en un an. Ce n'est pas fini, mais je pense que nous aboutirons assez rapidement à la fin de ce sujet, en tout cas pour la commercialisation. Structurer les actions commerciales n'est qu'un exemple des sujets discutés, mais c'est la preuve que VALHOR est le lieu de concertation idéale pour fédérer toute une filière. C'est pourquoi, encore une fois, je remercie tous les professionnels, les bénévoles, les permanents de nos fédérations qui s'engagent et qui participent et agissent dans un esprit collectif. C'est grâce à ce travail que la filière avance, que la filière est connue, que la filière est reconnue. Voilà toute la puissance du travail collectif.

VALHOR ET SON ECOSYSTEME

C. MULLER. – S'affichent à l'écran tous les logos de nos partenaires que nous remercions vivement, car ils portent nos sujets et nous en sommes reconnaissants. Je vous remercie d'avoir écouté l'ensemble de ce rapport d'activité. Les Délégués ou les invités ont-ils des questions ?

J-M. VASSE. – Il y a effectivement plusieurs questions : d'abord, des propositions d'intention de Laurent BIZOT et de Pascal CURTI sur les échanges avec ASTREDHOR et Plante & Cité sur le fait que, peut-être, ces organismes font trop d'études chacun de leur côté et qu'il y a lieu d'avoir un meilleur retour. Il y a également le souhait de Laurent BIZOT d'une précision sur les bâtiments industriels concernant le ZAN et Joël RAMON nous dit qu'il est ravi que VALHOR publie davantage sur les réseaux sociaux de sorte que chacun puisse relayer, notamment le réseau HPF, car il ne faut pas oublier que pour les arbres et les végétaux en général, l'arrosage ne s'arrête pas à deux ans et que nous avons besoin de végétaux si nous voulons sauver le climat. Voilà les réactions de la salle que nous observons, sans question particulière, si ce n'est peut-être la question sur les études. Nous rappelons que le Conseil stratégique de l'innovation est le lieu de débat entre les instituts ASTREDHOR et Plante & Cité d'un côté et les professionnels des fédérations de l'autre.

C. MULLER. – Merci, Jean-Marc. J'ai bien noté ce sujet de communication tout simplement, d'une meilleure communication et de choix des priorités à mettre en avant grâce à notre groupe de travail sur l'innovation qui en fera lui-même la sélection. Merci à Joël RAMON pour son commentaire sur l'eau : nous le savons, c'est un combat que nous menons et nous travaillerons sur le sujet dans les mois à venir de façon intense. Merci à Laurent pour ses remarques tout à fait judicieuses et qui vont dans le sens de nos réflexions actuelles.

Ce rapport étant délivré, je vous propose de passer au vote. Je vous remercie.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 5

(Rapport d'activité de l'exercice avec les Présidents délégués)

Vu l'article 9 des statuts,

Considérant que le rapport d'activité de l'exercice 2022-2023 a fait l'objet d'une présentation détaillée devant les délégués de l'Assemblée générale par la Présidente, le Secrétaire Général et les Vice-Présidents,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'approuver le rapport d'activité de VALHOR pour l'exercice 2022-2023 tel que présenté ce jour,
- autorise le Secrétaire Général à consigner ce rapport dans le Rapport annuel et la Présidente à signer tout acte en application de la présente.

↳ **Vote pour : majorité avec 3 abstentions**

6. RAPPORT COLLECTE & RECOUVREMENT PAR LE TRESORIER

O. OTTENWAEELDER. – La collecte du collège Commercialisation est réalisée par Intrum Corporate et celle des collèges Production et Paysage est faite par la MSA via la DSN pour 2022, sachant que les établissements non-employeurs de main-d'œuvre du collège Production et Paysage seront collectés par la MSA au troisième trimestre 2023 avec des encaissements début 2024. Le taux d'encaissement pour le collège Commercialisation est un peu meilleur que l'année dernière, mais reste en décalage depuis la mise en place de l'Espace Pro qui permet à chacun de télécharger sa facture ; pour l'instant, les habitudes ne sont pas encore prises et trop d'entre nous attendent la relance qui arrive avec un duplicata de la facture. Ce décalage est quasiment annulé à fin octobre. Pour les collèges appelés par la MSA, le décalage est augmenté cette année, car certaines caisses régionales n'avaient pas remonté les données à la Caisse centrale à fin juin. Néanmoins, tout est train de se normaliser.

En ce qui concerne le contentieux, les campagnes menées les années précédentes montrent leur efficacité et les ressortissants règlent de plus en plus souvent dès le début de la procédure sans aller jusqu'au tribunal. Depuis 2017, 158 jugements ont été rendus et 94 % des sommes allouées à VALHOR ont été recouvrées. Enfin, une procédure de conciliation est imposée par la loi, mais cette procédure est très peu utilisée : seulement 4 établissements y ont eu recours.

Résolution n° 18/10/2023 – A – N° 6

(Rapport Collecte & Recouvrement par le Trésorier)

Vu l'article 9 des statuts,

Considérant que :

- la gestion de la collecte est confiée à Intrum Corporate et à la CCMSA,
- la gestion du recouvrement pré-contentieux et contentieux est confiée à Intrum Corporate ainsi qu'au Cabinet Racine qui assiste le réseau des avocats d'INTRUM dans les procédures,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide de prendre acte de la situation de la collecte et du recouvrement présentée par le Trésorier et d'adopter le rapport de collecte et de recouvrement,
- autorise la Présidente et le Trésorier à signer tout acte en application de la présente.

↳ **Vote pour : majorité avec une abstention**

C. MULLER. – Notre cher Robert, Médiateur de VALHOR, nous a adressé son rapport en vidéo.

R. FARCY. – La fonction de Médiateur a pour but de permettre une relation apaisée dans un espace neutre dans lequel VALHOR et ses ressortissants peuvent échanger, en particulier lorsqu'il y a un litige ou lorsqu'un établissement rencontre de graves difficultés. Dans la majorité des cas, le Médiateur est sollicité par des établissements rencontrant des difficultés financières et ce sont soit de toutes petites entreprises, soit des entreprises ayant toujours des difficultés financières. Cela a été le cas pour l'année 2022-2023.

Il arrive également que le Médiateur soit sollicité sur des points précis concernant l'application de l'accord interprofessionnel. L'intervention du Médiateur se fait alors dans un esprit explicatif ; cela a aussi été le cas cette année comme les années précédentes. L'échange est fructueux et convaincant pour le ressortissant, ce qui est très important.

Je vous signale également que le Médiateur n'intervient en aucun cas lorsqu'une procédure judiciaire est déjà engagée. Dans le cadre de l'obligation de conciliation désormais prévue par le Code des procédures civiles, ce sont les avocats du réseau d'Intrum Corporate qui sont chargés de représenter les intérêts de VALHOR.

Je vous remercie de votre attention.

C. MULLER. – De loin, Robert, nous te remercions. C'est très gentil à toi d'avoir envoyé cet enregistrement.

7. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

O. OTTENWAELDER. – Concernant l'arrêté des comptes, les ressources qui sont constituées des contributions de la campagne 2022 s'élèvent à 5,821 millions d'euros. A cela, s'ajoutent les subventions et participations d'un montant de 170 k€, soit un total de 5,991 millions d'euros contre 5,810 millions d'euros prévus au budget primitif. Cette hausse s'explique par les 170 k€ de subventions et participations non prévues au budget primitif et 11 k€ de collecte en plus. La répartition des ressources est de 97 % de contributions et 3 % de subventions et participations. Les dépenses par modules sont les suivantes :

• Innovation	625 k€
• Etudes	438 k€
• Certification	380 k€
• Structuration et compétitivité	657 k€
• Valorisation de l'excellence des métiers	86 k€
• Communication Grand Public	2 027 k€
• Communication donneurs d'ordre	498 k€
• Influence et notoriété de la filière	128 k€
• Communication auprès des ressortissants	308 k€
• Frais du personnel d'intervention	769 k€

soit un total de 5,917 millions d'euros de dépenses d'intervention.

Pour ce qui du fonctionnement et de la gouvernance, les dépenses ont été de 163 k€ pour les frais de gouvernance et de 600 k€ pour les frais du personnel de fonctionnement

soit un total de 763 k€ de dépenses d'administration.

La répartition des dépenses par missions suivant la nomenclature de l'organisation communautaire des marchés :

• Connaissance de la production et des marchés	486 k€
• Protection de l'environnement	701 k€
• Promotion et mise en valeur de la production	3 803 k€
• Labels de qualité	240 k€
• Recherches pour la valorisation des produits	642 k€
• Santé végétale	45 k€

L'arrêté des comptes proposé au 30 juin 2023 est le suivant :

Ressources constatées à 5 991 k€	Emplois constatés à 6 680 k€ (Taux de réalisation de 98 %)
Boni sur autres opérations : 149 k€	• Innovation : 625 k€
	• Etudes : 438 k€

	• Certification : 380 k€
	• Structuration & Compétitivité : 657 k€
	• Valorisation de l'excellence des métiers : 86 k€
	• Communication Grand Public : 2 027 k€
	• Communication Donneurs d'Ordre : 498 k€
	• Influence & notoriété de la filière : 128 k€
	• Communication auprès des ressortissants : 308 k€
	• Personnel d'intervention : 769 k€
	• Personnel de fonctionnement : 600 k€
	• Gouvernance : 163 k€

soit un résultat budgétaire déficitaire de 540 k€ contre un déficit prévu de 1,030 million d'euros

Concernant le Projet Associatif, le montant de la réserve était de 1,550 million d'euros et les dépenses réalisées ont été de 703 k€, réparties comme suit :

• Green Cities	31 k€
• Portail Internet	23 k€
• Accompagnement transformation digitale de VALHOR	230 k€
• Espace Professionnel	41 k€
• Plateforme de marque VALHOR	94 k€
• Cofinancement du nouveau système d'information d'ASTREDHOR	100 k€
• Excellence Végétale – Bleu Blanc Fleurs	31 k€
• Stratégie éditoriale	26 k€
• Evaluation des Actions	49 k€
• Conseils et accompagnement sur la mise en place de nouvelles actions	16 k€
• Refonte identité marque « Le végétal c'est la vie ! »	33 k€
• Audit CRM/DATA	20 k€
• Audit état des lieux écosystème digital	7 k€

Le résultat comptable au 30 juin 2023 :

• Résultat budgétaire	- 540 k€
• Résultat de la collecte et du recouvrement	389 k€
• Résultat Green Cities	15 k€
• Dépenses du Projet Associatif	- 703 k€
• Crédit d'impôt Mécénat	9 k€

soit un déficit comptable de 831 k€.

La part du résultat qui sera proposée pour l'affectation en report à nouveau est de 128 k€.

<p>Résolution n° 18/10/2023 – A – N° 7 (Rapport financier du Trésorier)</p>
<p>Vu l'article 9 des Statuts,</p> <p>Considérant la nécessité de rendre compte de la gestion budgétaire annuelle sous la forme d'un rapport financier,</p> <p>L'Assemblée générale des Délégués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'approuver le rapport financier tel que présenté ce jour par le Trésorier aux Délégués, - autorise le Secrétaire Général à le consigner dans le Rapport général annuel et la Présidente à signer tout acte en application de la présente.

👉 **Vote pour : majorité avec une abstention**

C. MULLER. – Nous avons l'habitude d'avoir Tony ADAM à nos côtés et Tony passe le relais à une génération plus jeune en la personne de Nicolas DE MERBITZ qui travaille dans le cabinet de Tony. Ce dernier regarde encore de très près la situation de VALHOR, car je pense qu'il y est attaché, mais c'est désormais Nicolas qui suit tous nos comptes et qui est en relation avec Sébastien, notre comptable. Merci, Nicolas, d'être avec nous aujourd'hui.

N. DE MERBITZ. – Merci, Madame la Présidente. Bonjour, mesdames et messieurs, mesdames et messieurs les Délégués. Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir convié à votre Assemblée générale pour commenter les comptes annuels du 30 juin 2023.

Je voudrais souligner deux points : premièrement, je voudrais féliciter les équipes pour les actions menées lors de l'exercice et, deuxièmement, faire un commentaire sur le déficit de l'exercice du 30 juin 2023. Pour rappel, vous avez fait un excédent lors de l'exercice précédent et vous avez dégagé un report à nouveau bénéficiaire d'un million d'euros puisque certaines dépenses de l'exercice précédent n'ont pas été reconduites. Ainsi, vous avez eu pour objectif lors de l'Assemblée générale précédente de consommer ce million d'euros de report à nouveau. Pour cela, vous avez mis en place un budget qui prévoyait initialement de consommer la totalité de ce report à nouveau puis un nouveau budget en février qui avait pour but de consommer un peu moins, mais toujours est-il que l'objectif était de le consommer. Aujourd'hui, les 831 k€ de déficit se décomposent en deux éléments majeurs : le premier est un Projet Associatif déficitaire de 703 k€ qui correspond aux dépenses et le second est un résultat économique déficitaire de 128 k€. D'après le budget, ce résultat économique de – 128 k€ devait être de 700 k€ avec des dépenses au titre du Projet Associatif à hauteur de 1,3 million d'euros. Il n'a pas été atteint en totalité pour plusieurs raisons : la première est que vous avez des recettes réelles qui sont égales aux recettes prévues ; la deuxième est que vos dépenses par Unité d'action ont atteint 98 %, ce qui est très bien et qui signifie que vous avez retrouvé un niveau de dépenses équivalent aux exercices normaux précédents. En contrepartie, vous avez un résultat de recouvrement qui est bénéficiaire, résultat qui n'est pas facilement prévisible dans la mesure où il s'agit de bonis sur les exercices antérieurs et c'est lié à Intrum Corporate et à la MSA. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas déterminer les bonis par avance, ce qui fait que votre résultat budgétaire de – 541 k€ a été réduit puisque le résultat du budget de recouvrement est de 369 k€.

Pour finir, je voudrais souligner trois éléments : d'une part, vous avez environ 6 millions d'euros de recettes, vous avez consommé 6,5 millions d'euros, ce qui fait que vous avez amplement rempli votre objectif de consommer ce report à nouveau. Oui, il ne sera consommé qu'à hauteur de 128 k€, mais toujours est-il que toutes les actions ont été menées pour répondre à cet objectif. C'est en fait le résultat du budget de recouvrement qui a fait que votre résultat économique est plus faible. D'autre part, je vous remercie pour ma présence. Enfin, une affectation de résultat sera proposée pour affecter ces – 128 k€ en report à nouveau et affecter les dépenses du Projet Associatif en moins également.

C. MULLER. – Merci, Nicolas. C'est un réel plaisir que de travailler à vos côtés. Je passe la parole, via vidéo, à notre Commissaire aux comptes, Emmanuelle ROUXEL.

9. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

E. ROUXEL. – Mesdames et messieurs, bonjour. Je vais vous donner lecture du rapport que nous avons établi en tant que Commissaire aux comptes de l'association VALHOR. Je vous rappelle qu'en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VALHOR au 30 juin 2023 tel qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des normes comptables françaises et donnent une image fidèle de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Concernant la justification des appréciations, nous rappelons que votre association évalue les contributions professionnelles à recevoir selon les modalités exposées dans la note Produits à recevoir de l'annexe. En l'état actuel de la situation et en l'absence d'éléments plus probants, la méthode retenue, permanente d'une année sur l'autre, nous paraît acceptable. Nous avons également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport sur les conventions réglementées est un rapport qui concerne des opérations passées entre l'association VALHOR et d'autres organisations dans lesquelles vous avez des dirigeants ou administrateurs communs. Les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et soumises à votre approbation sont :

- Excellence Végétale : convention de soutien financier pour la mise en place d'un Internet dédié aux certifications du végétal. Le montant total de la convention est de 110 k€ et le montant engagé au 30 juin est de 76 563 euros ;
- CNVVF : convention signée au 1^{er} juin 2023 qui doit durer jusqu'au 31 décembre 2024. Il s'agit d'un partenariat pluriannuel de soutien financier pour le prix de la Diversité végétale et la réalisation d'opérations communes de promotion conduites sur les territoires et relatives à la politique de végétalisation des espaces verts et incitant au développement de ces pratiques ;
- En Vert et avec vous : publication des comptes 2023 dans un souci de transparence des comptes de l'Interprofession auprès de ses ressortissants et des pouvoirs publics. Le montant engagé est de 1 800 euros ;
- AFSNN : convention signée le 15 juin 2023 pour la fourniture d'un sapin de Noël pour le palais de l'Élysée pour une valeur de 4 000 euros et la participation de l'AFSNN à hauteur de 8 500 euros pour la participation au coût des relations presse autour de du sapin de Noël naturel. Le montant consacré est de 25,5 k€ et le montant engagé de 8,5 k€.

Les anciennes conventions qui ont continué à produire leurs effets sont :

- Excellence Végétale : convention de soutien à l'appel à projets Bleu Blanc Cœur pour un montant total de 57 750 euros et le montant engagé au 30 juin 2023 est de 10 667 euros ;
- Excellence Végétale : convention de financement des actions correspondant au programme d'action placé par l'Interprofession portant sur les labels et certifications pour un montant total de 1,080 million d'euros et le montant engagé au 30 juin 2023 est de 180 k€ ;
- Plante & Cité : convention signée le 17 juin 2022 pour un partenariat pluriannuel 2022-2024 de soutien financier aux actions conduites par Plante & Cité. Le montant total est de 750 k€ et le montant engagé au 30 juin 2023 est de 125 k€ ;
- Plante & Cité : convention Végébase Floriscope 2022 portant sur le financement de VALHOR au développement de la base de données Végébase permettant l'exploitation de l'outil Floriscope. Le montant total est de 50 k€ et le montant engagé au 30 juin 2023 est de 25 k€ ;
- Fédération française du Paysage : Rencontres Med-Net 2022 ayant eu lieu du 19 au 21 mai 2022 à Marseille, évènement relayant auprès des décideurs locaux l'importance du végétal, un rôle essentiel, pour un montant de 6 815 euros.

Je vous remercie.

C. MULLER. – Merci, Madame ROUXEL, pour ce rapport détaillé.

10. INTERVENTION DE MADAME LE CONTROLEUR GENERALE ECONOMIQUE ET FINANCIER

C. MULLER. – Nous terminons les présentations avec le discours de Madame le Contrôleur général économique et financier qui est porté par la voix de Jean-Marc.

J-M. VASSE. – Sophie LEGRAND m'a chargé de vous dire qu'elle regrette de ne pas être parmi nous aujourd'hui. Elle souhaitait tout d'abord souligner la qualité de la tenue des comptes et plus généralement de la gestion. Elle tenait également à saluer la capacité de VALHOR à mener au cours de l'exercice écoulé un large ensemble d'actions au profit des professionnels de la filière en mobilisant la totalité du produit de la cotisation volontaire étendue, mais également en allant puiser dans ses fonds propres qui s'étaient considérablement renforcés lors des deux derniers exercices. Avec un niveau de fonds propres de 4,7 millions d'euros au 30 juin 2023, la situation financière de l'Interprofession reste très bonne et vous offre de confortables moyens d'action.

C. MULLER. – Je remercie à distance Madame LEGRAND pour le soutien qu'elle nous apporte et sa fidélité.

J-M. VASSE. – Nous avons un message posté par Laurent BIZOT, Président de l'UNEP, qui rappelle qu'il manque malgré tout une somme considérable de cotisations provenant des entreprises du paysage en lien avec la MSA et que l'UNEP est évidemment prête à travailler sur ce sujet avec VALHOR.

C. MULLER. – Merci, Laurent, pour ce soutien considérable.

11. APPROBATION DES COMPTES 2021-2022

Résolution 18/10/2023 – A – N° 8

(Présentation des comptes par l'expert-comptable, lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, intervention du Contrôleur général économique et financier, approbation des comptes)

Vu :

- les articles 9 et 12 des Statuts,
- la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice,
- le rapport général du Commissaire aux comptes,

Considérant la nécessité de présenter pour adoption aux Délégués le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2022-2023, après que l'arrêt des comptes a été adopté par le Conseil d'administration du 27 septembre 2023,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'approuver les comptes de l'exercice 2022-2023 faisant apparaître un résultat comptable de - 830 918 €,
- autorise la Présidente, le Trésorier et le Secrétaire Général à signer tous actes en application de la présente, et particulièrement la publication des comptes dans le Journal officiel des associations, sur le site Internet de VALHOR et d'infographies de ces comptes dans la presse professionnelle.

↳ **Vote pour : unanimité**

Résolution 18/10/2023 – A – N° 9

(Rapport du Commissaire aux comptes – approbation du rapport spécial)

Vu les articles 9 et 12 des Statuts et l'article L.612-5 du Code de commerce,

Considérant la nécessité de présenter aux Délégués de l'Assemblée générale le rapport spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 juin 2023,
- autorise le Secrétaire Général à consigner ce rapport dans le rapport annuel et la Présidente à signer tout acte en application de la présente.

↳ **Vote pour : unanimité****12. APPROBATION DES DEPENSES DU PROJET ASSOCIATIF POUR 2022-2023**

Résolution 18/10/2023 – A – N° 10

(Approbation des dépenses du Projet Associatif pour 2017-2018)

Vu l'article 9 des statuts,

Considérant :

- la nécessité de rendre compte de l'utilisation du compte de réserve au bilan dédié au Projet Associatif de VALHOR,
- l'arrêt des comptes 2022-2023 par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 septembre 2023,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'approuver les dépenses du Projet Associatif à hauteur de 702 732 € pour l'exercice 2022-2023 au 30 juin 2023,
- autorise le Trésorier à passer l'écriture dans les comptes de bilan.

↪ **Vote pour : majorité avec 4 abstentions**

13. AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution 18/10/2023 – A – N° 11
(Affectation du résultat)

Vu l'article 9 des Statuts et le rapport du Trésorier

Considérant que le résultat de l'exercice 2022-2023 présente un déficit d'un montant de 830 918 €,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide d'affecter le résultat économique de – 128 186 € en report à nouveau,
- autorise le trésorier à passer l'écriture dans les comptes de bilan.

↪ **Vote pour : majorité avec une abstention**

14. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Résolution 18/10/2023 – A – N° 12
(Quitus aux administrateurs)

Vu l'article 9 et 13 des Statuts,

Considérant que la gestion de l'exercice 2022-2023 par le Conseil d'administration a fait l'objet d'une présentation détaillée en séance aux Délégués, que sur cette base, les Délégués sont invités à donner quitus aux membres du Conseil d'administration et, pour leur gestion par délégation du Conseil d'administration, à la Présidente, au Trésorier et aux Vice-Présidents,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide, après avoir entendu le Rapport général annuel, de donner quitus à la fois à la Présidente, au Trésorier, au Secrétaire Général, aux Vice-Présidents qui ont constitué l'exécutif de l'organisation interprofessionnelle, et à la fois aux administrateurs qui ont délibéré pour la gestion de l'exercice écoulé,
- autorise le Secrétaire Général à en porter mention dans le registre.

↪ **Vote pour : majorité avec trois abstentions**

15. COTISATIONS DES FAMILLES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2023-2024

M. AUDOUY. J'ai encore une bonne nouvelle, mais avant de vous l'annoncer, je précise que les cotisations des familles membres de VALHOR ne sont pas les cotisations des ressortissants, mais celles des fédérations. La bonne nouvelle est que le montant de la cotisation annuelle est reconduit pour au moins la troisième consécutive. Je rappelle que ces cotisations servent le budget permettant l'indemnisation des responsabilités assumées par la Présidente, le Secrétaire Général et le Trésorier au titre de l'administration et de la gestion de l'association. Je vous remercie.

C. MULLER. – Merci, Michel.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 13
(Cotisations des membres pour l'exercice 2022-2023)

Vu les articles 7 et 9 des Statuts et l'article 6 du règlement intérieur,

Considérant que l'article 9 des Statuts stipule que la cotisation des familles professionnelles adhérentes de VALHOR est fixée annuellement par l'Assemblée générale des Délégués pour l'année à venir,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide de maintenir, pour l'exercice 2023-2024, le barème de cotisations identique à l'exercice précédent, modulé en fonction des ressources des organisations membres,
- autorise le Trésorier à procéder au recouvrement de la cotisation auprès de chacun des dix membres et à signer tout acte en application de la présente.

👉 **Vote pour : majorité avec deux abstentions**

16. NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. MULLER. – Le mandat de Madame ROUXEL étant arrivé à échéance, nous devons nommer un commissaire aux comptes pour une durée de six ans. En application de l'article 22 des Statuts, il est proposé de nommer pour les six années à venir le cabinet Achteos. Les missions du commissaire aux comptes ont pour objet de contrôler les comptes annuels, d'en certifier la régularité et la sincérité, de donner une image du résultat des opérations de l'exercice écoulé et de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Chaque année, le commissaire aux comptes fait son rapport devant l'Assemblée générale.

Je vous propose d'accepter la reconduction du cabinet Achteos Rouxel Tanguy pour un mandat de six ans. Nous avons effectivement jugé utile de travailler sur la pérennité et l'engagement de Madame ROUXEL est complet, elle connaît toutes les subtilités de la filière, ce qui nous permet de travailler en confiance et, notamment pour elle, d'avoir une meilleure vision de ses dires.

Résolution 18/10/2023 – A – N° 14
(Nomination du Commissaire aux comptes)

Vu l'article 22 des Statuts,

Considérant que la nécessité de désigner un Commissaire aux comptes pour une mission d'une durée de 6 ans et la satisfaction de la mission menée jusqu'à présent par le cabinet ACTHEOS ROUXEL TANGUY et sa bonne connaissance du fonctionnement propre à une interprofession reconnue par les pouvoirs publics,

L'Assemblée générale des Délégués :

- décide de nommer le cabinet ACTHEOS ROUXEL TANGUY pour une durée de mission de 6 ans pour un montant de 6 500 euros par an,
- autorise la Présidente à signer le contrat de mission avec le cabinet ACTHEOS ROUXEL TANGUY selon les termes convenus et présentés à l'Assemblée générale du 18 octobre 2023 et à engager toute somme y afférant.

👉 **Vote pour : unanimité**

C. MULLER. – Je vous remercie pour la confiance que vous traduisez par vos votes. Nous avons parlé du passé, parlons maintenant de l'année en cours. Avant de terminer cette Assemblée générale, je voudrais que nous développiions le budget 2023-2024, mais permettez-moi de faire un petit propos introductif. L'exercice 2023-2024 marque la fin de l'accord triennal en cours alors que les familles ont commencé la préparation du prochain accord. Sans attendre ce prochain accord, les Présidents des familles ont souhaité aligner le dernier budget avec l'actualité afin qu'il soit le reflet des enjeux économiques et environnementaux du moment. Ainsi, nous avons opté pour une résolution préalable au vote du budget – budget qui a été voté le 27 septembre dernier en Conseil d'administration – qui met en exergue les sujets priorités au titre de l'exercice 2023-2024, soit : l'adaptation aux chocs climatiques, l'anticipation réglementaire, les besoins sociétaux et les conséquences économiques pour les ressortissants. Pour être en adéquation avec ces priorités seront financés : les études préalables à mener, les programmes d'innovation à prioriser, l'influence

auprès des pouvoirs publics pour anticiper et peser sur les évolutions législatives et réglementaires, la communication auprès de l'opinion publique et l'information des ressortissants. Ollivier va vous présenter les grandes lignes du budget 2023-2024 tel qu'il a été voté, budget assoupli par le principe d'agilité budgétaire, mais sans pour autant défaillir au respect de l'équilibre à 5,810 millions d'euros et j'y tiens.

O. OTTENWAELDER. – Les ressources estimées sur les mêmes bases que précédemment sont de 5,810 millions d'euros et les emplois prévus sont estimés exactement au même montant pour avoir un budget à l'équilibre. Nous avons envisagé neuf modules de programmes :

• Innovation	673 k€ (17 %)
• Etudes	278 k€ (7 %)
• Certification	468 k€ (12 %)
• Structuration et compétitivité	783 k€ (20 %)
• Valorisation de l'excellence des métiers	369 k€ (9 %)
• Communication Grand Public (réseaux sociaux)	621 k€ (16 %)
• Communication donneurs d'ordre	352 k€ (9 %)
• Influence et notoriété de la filière	193 k€ (5 %)
• Communication auprès des ressortissants	214 k€ (5 %)

soit un total de 3,951 millions d'euros.

Concernant les frais d'administration et de gouvernance :

• Pilotage des actions des neuf modules	939 k€
• Administration de la délégation	765 k€
• Gouvernance des professionnels	155 k€

soit un total de 1,859 million d'euros.

Les crédits des neuf modules correspondent à 68 % du total des dépenses, le pilotage des actions à 16 %, l'administration de la délégation à 13 % et la gouvernance des professionnels à 3 %.

C. MULLER. – Merci, Ollivier, pour cette présentation rapide.

ALLOCUTION DE CLOTURE

C. MULLER. – L'économie mondiale, et par voie de conséquence notre économie française, est confrontée à de multiples révolutions : révolution démographique, révolution industrielle avec la digitalisation et l'intelligence artificielle, révolution sociétale avec la remise en question de la place du travail, révolution climatique avec l'urgence de la transition écologique. Une seule de ces révolutions rendrait toute prévision compliquée, alors quatre ! Ajouté à cela la guerre en Ukraine, plus récemment, le conflit israélo-palestinien, les tensions majeures entre la Chine et les Etats-Unis, les bouleversements géopolitiques et vous comprendrez pourquoi il est si difficile de prévoir l'avenir économique. Le souffle positif de l'après-Covid est complètement tombé. Le seul domaine qui soit encore porteur reste l'emploi – en effet, nombreux sont les postes vacants –, mais je crains que cette situation qui permet d'alimenter encore la croissance grâce aux hausses de salaire ne se transforme à terme en goulot d'étranglement. Sans jouer les Cassandres, nous pouvons d'ores et déjà réfléchir aux grands ralentissements qui risquent de durer. Alors, dans une période de transitions, d'instabilités et de crises conjuguées au pluriel, le jeu collectif et son esprit XV de France aussi enthousiaste qu'une flamme olympique sera le rempart contre trop de difficultés.

La mission d'intérêt général de VALHOR, celle qui consiste à replacer le végétal au cœur de nos villes et de nos vies, doit concourir à fédérer tous les professionnels de notre communauté. La tâche est délicate tant l'interprétation des enjeux peut varier d'un collègue à l'autre, d'un métier à l'autre. Effectivement, il s'agit de répondre aux aspirations sociétales exprimées par des citoyens qui sont aussi des consommateurs de produits et de services de nos entreprises, le tout dans un contexte d'inflation que nous ne maîtrisons pas et de manque de personnel. La difficulté résulte aussi du changement de paradigme profond porté par deux phénomènes qui nous touchent tout particulièrement : en premier lieu, la ressource en eau indispensable à nos métiers, à tous les stades de la filière. Sobriété, récupération, recyclage, réutilisation, les modalités d'action sont nombreuses et VALHOR, comme ses familles, doit tenir sa juste place dans la gouvernance de l'eau. En second lieu, la gestion de l'énergie tant il est vrai que les entreprises sont impactées par le prix de l'énergie, mais également par la trajectoire de la décarbonation dans laquelle le pays s'engage et pour laquelle il faudra nous améliorer. Comme le rappelle notre ministre, il s'agira de résoudre cette délicate équation : produire davantage, mais consommer moins de ressources. Ancrer le réflexe végétal pour mieux reconquérir la biodiversité, voilà un autre défi que nous relevons depuis de nombreuses années. Pour autant, l'anticipation

des impasses phytosanitaires oblige à une remise à plat des pratiques. La question cruciale de l'évolution de la palette végétale est, elle aussi, source de réflexions collectives : c'est le parfait exemple de la nécessité de travailler de concert sur un sujet. Producteurs, distributeurs et commerçants, paysagistes, concepteurs ou entrepreneurs, tous s'interrogent sur l'avenir de toutes les strates végétales et de leur adaptation aux contraintes climatiques.

Pour toutes ces questions prioritaires, les partenaires conventionnés de VALHOR sont appelés à se mobiliser fortement pour apporter les réponses que la filière attend d'eux : études, innovation, guide de nouvelles pratiques, labellisation, certification et qualification, pour assurer aux entreprises les moyens de réussir leur transition écologique.

Parallèlement, il y a lieu pour la filière de s'imposer dans le débat public pour convaincre prescripteurs et donneurs d'ordre que le végétal est facteur de solutions aux défis et problématique urbaines, qu'il est aussi source d'émotions pour nos concitoyens qui en ont bien besoin, pour convaincre aussi de l'engagement de la filière à s'inscrire dans les transitions rendues nécessaires, sans méconnaître les exigences et les spécificités de nos métiers, pour renforcer enfin notre souveraineté végétale sans laquelle nos efforts seraient vains. Plus que jamais, il nous faut afficher et engager dans la bataille « toutes les forces du végétal ».

Enfin, c'est le dernier exercice de la mandature triennale, celui de la préparation d'un nouvel accord. Tous les Présidents de famille, les membres du Bureau, les animateurs de comités de filière sont mobilisés pour le préparer. Mieux, nous avons souhaité que le prochain plan triennal s'inscrive dans un projet stratégique de filière à horizon 2030. C'est ce projet que nous avons à cœur de construire. Le 12 novembre 2024, nous fêterons vingt ans de travail interprofessionnel, vingt ans d'accord et de désaccords aussi, car une Interprofession est justement l'instance des discussions, des débats, des compromis pour régler les incompréhensions et dégager les consensus nécessaires. Nous l'avons fait depuis le 12 novembre 2004 et nous sommes fiers d'être là où nous en sommes aujourd'hui, nous inscrivant dans les pas de nos prédécesseurs qui n'auront pas failli à la mission. Vous vous en doutez, l'organisation de cette cérémonie qui s'annonce exceptionnelle sera pilotée par l'équipe VALHOR, équipe que je tiens à remercier : grâce à sa motivation, sa ténacité et son professionnalisme, elle réussit à maintenir le cap en toutes circonstances. Merci à Jean-Marc VASSE dont les mérites sont connus de tous, merci à Emmanuelle, directrice du pôle Programmes et à ses collaboratrices Aline, Morgane et Marie-Angélique, merci à nos deux nouvelles recrues du pôle Communication que sont Fanny et Alice, merci à Héloïse, directrice du pôle juridique, à Marion, fidèle credit manager et à Sébastien qui tient les comptes de façon remarquable. Merci, Sandrine, de coordonner la vie de la ruche VALHOR. C'est avec beaucoup de plaisir qu'il me reste à vous présenter Bertrand THORETTE, notre Délégué Général adjoint qui vient tout juste de prendre ses fonctions début octobre. Bertrand découvre nos métiers, mais je n'en doute pas, il sera très vite convaincu de la richesse de notre filière.

Je ne saurais conclure sans saluer la venue d'Emmanuelle MARVIE à la présidence des Jardineries et Animaleries de France, saluer notre cher Christophe THIBAUT qui nous quitte à la fin de l'année, et, en dernier lieu, saluer Jean-Marc LECOURT qui, lui aussi, a souhaité faire valoir ses droits bien mérités de retraite. Jean-Marc LECOURT est un professionnel hors pair, professionnel respecté. C'était le sage, le sage auquel je me référais quand j'avais quelques questions difficiles et délicates. Jean-Marc, je te remercie pour l'investissement que tu as su toujours mettre en œuvre pour le bien de cette collectivité interprofessionnelle et au sein de l'UFS, l'Union française des semenciers. Toute la filière vous remercie, remercie les Présidents en place et les Présidents sortants pour le temps et l'énergie que vous consacrez à VALHOR.

Soyons fiers de notre démarche interprofessionnelle pour traiter les sujets du moment comme pour préparer l'avenir. Comme j'ai désormais l'habitude de le proclamer, plus que jamais, le Végétal, c'est la vie ! Je vous remercie pour votre présence et votre écoute.

(Applaudissements)

(Fin de l'Assemblée générale des Délégués à 12 h 05)

La Présidente

Le Secrétaire Général

Catherine MULLER

Michel AUDOUY